

KENYA : FICHE PAYS – MAI 2025

Catégorie OCDE (2024) : 7/7

Notes agences (S&P / Moody's / Fitch) : B-/Caa1/B-

Monnaie locale : shilling kenyan / Régime de change : flottant

Horizon de l'objectif de neutralité carbone : -



FORCES

- Population jeune et émergence d'une classe moyenne (pays à revenu intermédiaire)
- Hub logistique régional
- Système bancaire le plus développé de la zone
- Amélioration régulière du climat des affaires

FAIBLESSES

- Secteur industriel encore peu développé
- Insuffisance des investissements
- Perception de corruption répandue
- Risque de surendettement élevé
- Vulnérable aux aléas climatiques

SYNTHÈSE :

Évolution des risques : stable

Environnement macroéconomique et financier :

- **Vulnérabilité de la croissance** : L'activité a ralenti (croissance de +4,7% du PIB en 2024 contre +5,6% en 2023), pénalisée par un secteur agricole moins dynamique, le durcissement monétaire jusqu'à la mi-année, ainsi que les manifestations sociales. En 2025, la croissance est attendue proche de celle observée en 2024 (+4,8%). La baisse de l'inflation favoriserait la consommation privée, tandis que la poursuite de l'assouplissement monétaire soutiendrait l'investissement privé. L'investissement public serait en revanche moins allant et les projets d'infrastructures resteraient dépendants des capitaux étrangers. Sur le front externe, les perspectives de production agricole s'améliorent et le dynamisme de l'activité touristique devrait se poursuivre.
- **Vulnérabilité des comptes publics** : Le processus de consolidation budgétaire ralentit. Les manifestations sociales de juin 2024 ont conduit au retrait des réformes visant à augmenter les recettes fiscales. Le déficit public est estimé à -5,5% du PIB pour 2024 (contre -4,4% prévus initialement). Dans ce contexte, les objectifs fixés dans le cadre du programme du FMI n'ont été que partiellement atteints et ont conduit à la résiliation prématurée du programme de financement. Des négociations pour un nouvel accord sont en cours mais pourraient exiger des efforts de consolidation budgétaires supplémentaires. Le ratio dette/PIB a diminué en 2024 (estimé à 67% du PIB), principalement en raison de l'appréciation du shilling (près de la moitié de la dette publique est externe), après plusieurs années de hausse.
- **Vulnérabilité extérieure** : Le déficit courant a diminué en 2024, prévu autour de -3,7% du PIB, notamment grâce au dynamisme de l'activité touristique et des transferts de fonds d'expatriés, et malgré l'appréciation du shilling face au dollar qui a favorisé les importations. Il pourrait cependant progresser en 2025, compte tenu d'une demande externe prévue plus modérée. Les pressions sur les liquidités externes se sont par ailleurs atténuées, malgré la résiliation du programme du FMI, grâce à l'émission d'obligations souveraines de 1,5 Md\$ en février 2025, ainsi qu'une ligne de financement de 1,5 Md\$ auprès des Emirats Arabes Unis. Ces entrées de devises ont contribué à la résilience du shilling et à la hausse des réserves de change. Celles-ci sont cependant prévues en-dessous du minimum règlementaire de 4 mois d'importations pour 2025.
- **Vulnérabilité du secteur bancaire** : Le système bancaire Kényan demeure bien capitalisé. Si le taux de prêts non performants a progressé à plus de 16% du portefeuille des prêts, la capacité d'absorption des pertes resterait adéquate. Le GAFI a ajouté le Kenya à sa liste grise de juridictions soumises à des restrictions accrues, en raison de progrès insuffisants en termes d'amélioration de l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Environnement politique et gouvernance :

- **Stabilité socio-politique** : Les tensions socio-politiques se sont atténuées, à la suite du retrait du projet de loi de finances de 2024 mais les risques de troubles sociaux ne sont pas à écarter, en raison de difficultés socio-économiques persistantes.
- **Climat des affaires** : Le climat des affaires est en amélioration mais la perception de la corruption demeure élevée.

Environnement et politique du climat :

- **Vulnérabilité climatique** : Le Kenya est très vulnérable au changement climatique, dont les effets coûteraient plus de 2% du PIB/an selon le FMI, du fait d'une forte dépendance au secteur agricole, au tourisme et à la faune. La principale source d'émission de GES au Kenya est le secteur agricole (environ 40% du total) mais la part des émissions en provenance du secteur de l'énergie tend à progresser pour répondre aux besoins du secteur des transports et en électricité.

STRUCTURE DES ÉCHANGES

Principaux produits échangés				Principaux partenaires commerciaux + France			
Part moyenne des échanges de marchandises 2020-2024 (% du total)				Part moyenne des échanges de marchandises 2020-2024 (% du total)			
Exportations		Importations		Exportations		Importations	
Thé, café, épices	22,6%	Combustibles	24,4%	Ouganda	11,7%	Chine	20,0%
Fleurs, boutons de fleurs	10,3%	Machines, appareils mécan.	7,3%	Etats-Unis d'Amérique	7,9%	Emirats arabes unis	11,7%
Combustibles, pétrole	7,0%	Céréales	6,1%	Pays-Bas	7,6%	Inde	10,5%
Légumes, tubercules alimentair	3,8%	Voitures, véhicules de tourist	5,4%	Pakistan	7,6%	Arabie saoudite	4,4%
Fruits comestibles	3,7%	Machines, appareils électri.	5,4%	France (17ème)	1,4%	France (20ème)	1,2%

Source: Cnucead

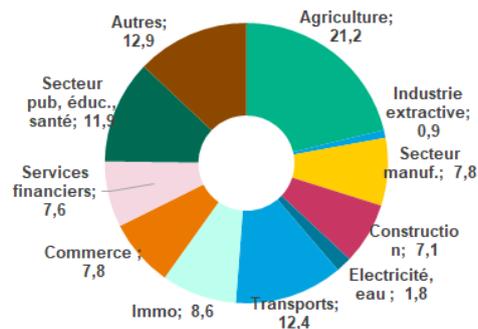


TABLEAUX DES PRINCIPAUX INDICATEURS

KENYA		2021	2022	2023	2024(e)	2025(p)	2026(p)
STRUCTURE ECONOMIQUE							
PIB (Mds USD, courant)		110	115	109	121	132	128
	<i>Rang PIB mondial</i>	63	68	66	66	66	66
Population (Mns)		49,7	50,6	51,5	52,4	53,4	54,3
	<i>Rang Population mondiale</i>	29	29	29	28	27	27
PIB / habitant (USD)		2 209	2 245	2 188	2 194	2 294	2 398
Croissance PIB (%)		7,6	4,9	5,6	4,7	4,8	4,9
Inflation (moyenne annuelle, %)		6,1	7,6	7,7	4,5	4,1	4,9
Part exportations manufacturées (% total exp.)*		NA	NA	NA	NA	NA	NA
FINANCES PUBLIQUES							
Dette publique (% PIB)		68,4	67,0	71,4	67,4	66,5	65,7
Solde public (% PIB)		-7,2	-6,1	-5,7	-5,5	-5,4	-5,0
Charge de la dette publique (% recettes budg.)*		28,0	25,9	28,7	30,9	33,0	32,4
POSITION EXTERNE							
Solde courant (% du PIB)		-5,2%	-5,0%	-4,0%	-3,7%	-3,9%	-4,2%
IDE net (% du PIB)*		0,0%	0,3%	0,2%	0,4%	0,6%	0,8%
Réserves (en mois d'importation B&S)**		4,7	4,4	3,8	4,1	3,8	4,2
Dette extérieure totale (% PIB)****		68,4%	66,9%	71,6%	70,7%	66,3%	65,5%
Dette extérieure CT (% PIB)		2,2%	2,2%	2,6%	NA	NA	NA
Taux de change***		110	118	140	135	NA	NA
SYSTEME BANCAIRE							
Fonds propres / actifs pondérés		19,6	19,0	18,3	NA	NA	NA
Taux de NPL		10,9	10,8	12,3	NA	NA	NA
ROE		22,9	27,0	24,9	NA	NA	NA
SOCIO-POLITIQUE							
Rang gouvernance Banque Mondiale (214 Pays)*		153	146	148	NA	NA	NA
CLIMAT							
Rang émissions de CO2 par hab. (160 pays) ^a		135	137	138	NA	NA	NA
Rang ND-Gain (181 pays) ^b		141	144	NA	NA	NA	NA
Rang politique climat (64 pays) ^c		NA	NA	NA	NA	NA	NA

Légendes : (e) estimations ; (p) prévisions. Sources: FMI (Weo, avril 2024), * Banque Mondiale, **Oxford Economics, ***T.Reuters, **** Fitch (février 2025), a : Eurostat, b : Notre Dame Global Adaptation Initiative, c : Germanwatch

Kenya : Ventilation sectorielle du PIB (en %, 2022)



Source : KNBS



1. SITUATION ECONOMIQUE

- **La croissance resterait proche de celle de 2024**

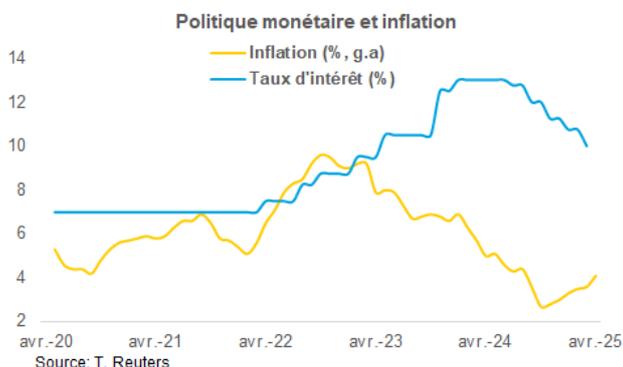
En 2024, la croissance s'est quelque peu réduite (+4,7% après +5,6% en 2023), en raison de la faible performance du secteur agricole¹, de conditions monétaires restrictives, ainsi que des manifestations antigouvernementales de juin-juillet qui ont perturbé l'activité économique.

En 2025, la croissance est prévue autour de +4,8%. L'inflation est attendue un peu moins élevée à ce stade, autour de +4,1% en 2025 (après +4,5% en 2024), ce qui soutiendrait la consommation privée. La hausse de la production de maïs² (+15,8% attendu pour la saison 2025/26) devraient permettre au pays d'atteindre l'autosuffisance et de moins subir les variations des prix sur les marchés.

La poursuite de l'assouplissement monétaire soutiendrait l'investissement privé, via le canal du crédit bancaire ; l'investissement public resterait en revanche limité.

Sur le front externe, le secteur agricole devrait bénéficier d'une production plus abondante cette année. Les perspectives en termes d'exportations de services sont également favorables, grâce à l'activité touristique.

- **Poursuite de l'assouplissement monétaire ?**



À 4,5% en 2024 (après 7,7% en 2023), l'inflation a diminué, grâce à la baisse des prix alimentaires, de l'énergie, ainsi que l'appréciation du shilling face au dollar. Elle se situe à l'intérieur de la cible de la banque centrale, comprise entre 2,5% et 7,5%. Cela a conduit à un assouplissement du taux directeur de 300 pdb, initié en août 2024, portant le taux à 10% en

avril 2025 (soit son niveau le plus faible depuis juin 2023).

L'inflation atteint 4,1% en g.a en avril 2025 (après 3,6% en mars), tirée par la hausse des prix alimentaires et du transport en particulier, mais se situe encore en dessous du point médian de la cible de 5%. Malgré cette hausse en début d'année, il reste de la place pour de nouvelles baisses de taux, les anticipations d'inflation moyenne sur 2025 se situent autour de 4,1%³.

- **Une économie diversifiée**

Le Kenya dispose d'une économie diversifiée, dominée par le secteur des services (près de 50% du PIB), notamment les services financiers, mais aussi le tourisme. Le pays ambitionne par ailleurs de se doter d'un secteur manufacturier solide et compétitif afin d'accompagner sa transformation en une économie industrialisée à l'horizon 2030. L'un des objectifs du plan Vision 2030⁴ pour le secteur industriel est de faire du Kenya le carrefour industriel du continent africain. Le secteur textile du pays pourrait par ailleurs gagner en compétitivité sur le marché américain (89,7% des exportations textile sont à destination des États-Unis), si les droits de douane « réciproques⁵ » américains étaient moins importants que ceux attribués à d'autres pays africains (Madagascar par exemple).

Le pays se positionne en tant que hub logistique régional et dispose d'un avantage logistique certain comparé aux autres pays de la région Est-Africaine. Le Kenya compte sur l'activité du port de Mombassa, par lequel transitent les marchandises des pays voisins enclavés (Rwanda en particulier). Le pays mise également sur le prolongement de la ligne de chemin de fer Mombasa-Nairobi jusqu'à la frontière de l'Ouganda, qui serait financé par des capitaux chinois. Le développement des infrastructures reste très dépendant des capitaux étrangers compte tenu de la faiblesse des ressources financières de l'Etat. Le Kenya est par ailleurs un point d'ancrage privilégié par les investisseurs étrangers qui envisagent d'investir dans la région.

- **Hausse des prêts non performants**

Le système financier au Kenya est dominé par les banques (nationales ou étrangères) qui représentent 72% des actifs du secteur. Le secteur bancaire kényan est parmi les plus développés de la région, disposant de filiales opérant dans les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est et au Sud Soudan.

¹ La faible performance du secteur agricoles est liée d'une part à la baisse de la production, du maïs en particulier, ainsi qu'une baisse de la demande européenne pour les produits issues de l'horticulture.

² Le maïs fait partie des denrées alimentaires de base au Kenya.

³ FMI (WEO, avril 2025)

⁴ Initiée en 2008, « Vision 2030 » est une stratégie qui vise à développer le secteur des infrastructures (énergie et transports en particulier) et à transformer le Kenya en une économie industrialisée. Des mesures sont mises en place progressivement pour développer le secteur industriel du pays, telles que le développement de l'industrie du fer et de l'acier grâce à la création d'une aciérie intégrée, création des zones franches d'exportation, développement de pôles industriels

de fabrication et de valorisation pour les PME, entre autres. Pour plus de détail : <https://vision2030.go.ke/>

⁵ En effet, lors des annonces du « Liberation Day » du 2 avril dernier, le Président américain a annoncé un tarif supplémentaire minimum de 10 % sur toutes les importations aux Etats-Unis, et plus élevé pour les pays/zones présentant un excédent commercial vis-à-vis des Etats-Unis. La hausse pour les produits en provenance du Kenya serait ainsi de 10% mais plus élevée pour d'autres pays africains, comme Madagascar (47%). A noter que le 9 avril, un moratoire de 90 jours a été décidé, suspendant la plupart des nouveaux droits de douane réciproques (hors ceux de 10 % et concernant la Chine).



Le secteur bancaire demeure solide et bien capitalisé, mais les prêts non performants (NPL) ont eu tendance à augmenter (16,5% en octobre 2024 contre 16,1% en avril 2024). La capacité d'absorption des pertes reste toutefois adéquate grâce à la bonne rentabilité opérationnelle des banques et au niveau de fonds propres du secteur.

Les banques sont cependant exposées au risque souverain, dans la mesure où les titres de créances publics représenteraient 176% du total des fonds propres du secteur au T3 2024⁶. La dollarisation du portefeuille des prêts demeure par ailleurs importante à 26% du total des prêts en octobre 2024, exposant le secteur au risque de change.

En 2024, le GAFI a ajouté le Kenya à sa liste grise de juridictions soumises à des restrictions accrues, en raison de progrès insuffisants dans l'amélioration de l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

2. FINANCES PUBLIQUES

• Une consolidation budgétaire ralentie

Le déficit public est estimé à -5,5% du PIB pour 2024 (contre -4,4% prévus initialement). Ce dérapage résulte de pressions accrues sur les dépenses et de difficultés de mobilisation des recettes. Des manifestations sociales importantes ont éclaté en juin 2024, forçant le gouvernement à abandonner des hausses d'impôts, ce qui a par ailleurs provoqué des retards dans les décaissements auprès du FMI.

Le Kenya disposait en effet d'un financement global de 3,9 Md\$ au titre de 2 programmes avec le FMI⁷, qui a été résilié d'un commun accord avant son expiration prévue en avril 2025. La non atteinte des objectifs budgétaires (restructuration de Kenya Airways par exemple), serait à l'origine de cette résiliation.

Des négociations pour l'obtention d'un nouveau programme seraient en cours, mais pourrait exiger des efforts supplémentaires de consolidation budgétaire, ce que le gouvernement tente d'éviter après les émeutes de 2024. Il compte à ce stade sur l'appui financier de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, dans une moindre mesure.

Pour l'exercice budgétaire 2025/2026 qui démarre en juillet, le projet de loi de finances ne prévoit pas de nouvelles taxes, ni de hausses de celles existantes. Le gouvernement compte sur une collecte d'impôts plus efficace, la lutte contre l'évasion fiscale, ou encore la révision des allègements fiscaux.

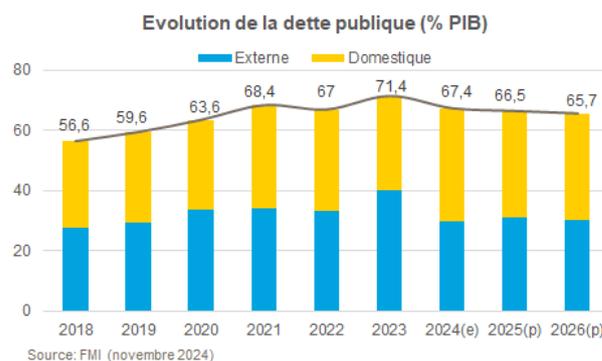
Selon le ministère des Finances, le déficit atteindrait -4,5% du PIB pour l'exercice. Le FMI semble moins optimiste et prévoit un déficit autour de -5,4%.

⁶ Source : Fitch

⁷ Le Kenya bénéficie en effet d'un programme d'aide financière de 2,3 Mds d'USD (signé en avril 2021), dans le cadre du dispositif de Facilité élargie de crédit (FEC) et de Facilité élargie de financement (FEP). Ce programme a été renforcé afin de soutenir le budget et la balance de paiement du pays, qui subit des pressions persistantes : une nouvelle hausse d'environ 940 M\$ a été accordée en janvier 2024, portant à 3,9 Md\$ le montant du financement du FMI. Le Kenya bénéficie également

A noter par ailleurs que le budget du gouvernement est exposé à des risques de passifs liés à la dette des entreprises publiques garantie par l'Etat⁸ (soit environ 1% du PIB). Des réformes visant à accroître les recettes et améliorer la transparence des dettes des entreprises publiques ont néanmoins été entreprises afin de diminuer les risques budgétaires. Des regroupements et fusions d'entreprises publiques dont les activités se chevauchent sont également prévus par le gouvernement.

• Une dette publique élevée



Poussée par les déficits publics persistants, en partie dus aux dépenses consacrées aux grands projets d'infrastructures mais aussi à l'impact de la crise sanitaire, la dette publique a connu une croissance notable. Elle est passée de 45,7% du PIB en 2015 à 71,4% du PIB en 2023. La dépréciation de la monnaie locale a également contribué à la hausse du poids de l'endettement. La moitié de la dette publique du pays est en effet externe (Cf. partie 3). En 2024, le ratio d'endettement aurait diminué, estimé autour de 67% du PIB, principalement en raison d'un effet change.

La part de dette domestique a progressé et la charge d'intérêt s'est accentuée en 2024 compte tenu du taux d'intérêt de référence élevé relativement à 2023. Les intérêts de la dette publique auraient ainsi consommé près de 31% des revenus courants de l'Etat. Pour 2025, malgré l'assouplissement des taux directeurs de la banque centrale initié en août 2024, les intérêts de la dette sont prévus en légère hausse, autour de 32-33% des recettes publiques.

Le Kenya fait partie des pays, dont le risque de surendettement est estimé élevé.

3. POSITION EXTÉRIEURE

• Le déficit courant persiste mais se réduit

Les exportations de marchandises sont dominées par les produits agricoles pas ou peu transformés (produits de l'horticulture, les fleurs et le thé), mais aussi quelques

d'une Facilité pour la résilience et la durabilité (FSR) depuis juillet 2023, d'environ 540 M\$ (dont 60 M\$ décaissées en janvier).

⁸ Une grande partie de cette dette provient d'entreprises publiques clés, la Kenya Airways (KQ), la Kenya Electricity Generating Company et l'Autorité portuaire du Kenya.

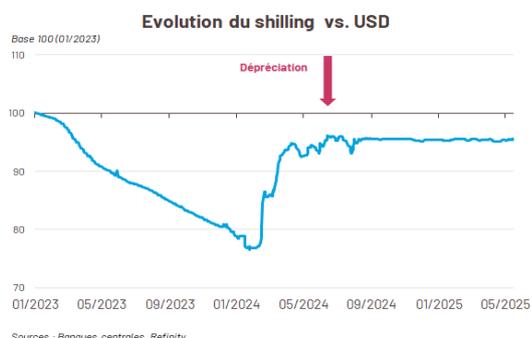


produits manufacturés (textiles/habillement notamment). **La balance commerciale est traditionnellement déficitaire** compte tenu d'un besoin important d'importations (énergie, biens d'équipements). L'évolution des recettes d'exportation dépend également beaucoup de la balance des services, du tourisme en particulier (environ 10% du PIB du pays).

En 2024, le déficit courant se serait légèrement réduit, estimé à -3,7% du PIB (après -4% du PIB en 2023). L'amélioration des exportations de biens, le dynamisme du tourisme, ainsi que les transferts de fonds de travailleurs expatriés ont compensé la hausse des paiements d'intérêts sur la dette externe, ainsi que la reprise des importations, soutenue par l'appréciation de la monnaie face au dollar.

En 2025, le déficit courant n'évoluerait que peu, prévu à -3,9% du PIB. Le prix du pétrole attendu moins élevé (1^{er} poste d'importations) compenserait en partie le ralentissement potentiel des exportations de biens, dans un contexte de demande mondiale prévue moins dynamique. A noter toutefois que les exportations du pays **pourraient bénéficier de l'accord de partenariat économique (APE) signé avec l'UE** (2^{ème} partenaire commercial du Kenya après la Chine) **en décembre 2023**⁹. L'UE est en effet le 1^{er} acheteur des fleurs du Kenya. La croissance européenne attendue peu dynamique pourrait toutefois freiner les bénéfices de l'accord sur la demande adressée au pays.

- **Stabilisation du shilling face au dollar**



Le shilling kényan s'est déprécié en 2023, dans un contexte de baisse des réserves de change et de la confiance dans la capacité du gouvernement à honorer le service de la dette.

Début 2024, la tendance s'est inversée, grâce aux divers prêts obtenus auprès des créanciers officiels (FMI, Banque Mondiale) et au retour réussi du Kenya sur le marché obligataire, dissipant ainsi les craintes de défaut de paiement. La monnaie est restée relativement stable depuis le T3 2024 mais n'a pas retrouvé son niveau de début 2023.

Pour 2025, malgré un déficit courant prévu en légère hausse et l'annulation de la dernière tranche du programme du FMI, **la monnaie est restée résiliente**,

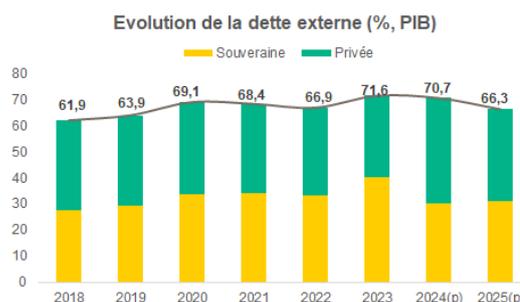
⁹ [L'UE et le Kenya signent un accord de partenariat économique historique - Consilium \(europa.eu\)](#)

¹⁰ La dette souveraine comprend la dette du gouvernement et de la banque centrale.

favorisée par le dynamisme des transferts de fonds de travailleurs expatriés, le taux d'intérêt encore élevé, ainsi que les entrées des devises (ligne de crédit auprès des Emirats et émission obligataire, Cf. partie ci-dessous).

Les réserves de change ont par ailleurs rebondi à un peu plus de 10 Md\$ en mars 2025 (contre 7,2 Md\$ fin avril 2024), **mais sont prévues en dessous de l'exigence de minimum règlementaire de 4 mois d'importations en 2025**, ce qui limiterait la marge de manœuvre de la banque centrale pour intervenir sur le marché des changes, en cas de besoin.

- **Une dette publique externe en hausse**



La dette externe du Kenya est estimée à environ 71% du PIB en 2024, selon l'agence Fitch, dont près de 43% émis par le secteur public¹⁰. La part publique est majoritairement détenue par les créanciers multilatéraux (autour de 50% fin 2023¹¹) et par les créanciers bilatéraux (environ 24%). La dette bilatérale est à 62% détenue par les pays non-membres du Club de Paris, la **Chine en particulier**.

Ainsi, la majeure partie de la dette publique externe dispose de conditions favorables (taux d'intérêts, durée). Les financements extérieurs non concessionnels (émissions obligataires, crédits à l'exportation et prêts commerciaux) représentent 26% de la dette publique externe du pays (fin 2023) mais 47% du service de la dette externe prévu pour la période 2024 à 2026.

En 2025, les pressions sur le refinancement extérieur se sont néanmoins atténuées à la suite de l'émission d'obligations souveraines de 1,5 Md\$ en février, permettant au gouvernement de racheter une euro-obligation de 2027 d'une valeur de 900 M\$ et de rembourser en partie des prêts commerciaux syndiqués arrivant à échéance en mars. Le Kenya a aussi obtenu une ligne de financement de 1,5 Md\$ des Emirats arabes unis et ce malgré l'opposition du FMI¹².

Alors que le service de la dette publique externe est prévu plus modéré en 2025 à 4,1 Md\$ (soit environ 3% du PIB), contre 5,4 Md\$ en 2024, il dépasserait cependant les 5 Md\$ par an pour les exercices 2026 à 2029, ce qui nécessitera probablement de nouveaux emprunts publics.

¹¹ Dont 65% par la Banque Mondiale, 18% par l'AfDB et 14% par le FMI.

¹² Le FMI estimait que cette nouvelle ligne de financement dépassait le plafond des emprunts commerciaux convenu dans le cadre du programme alors en cours.



4. ASPECTS POLITIQUES ET GOUVERNANCE

• Un apaisement des tensions socio-politiques

Les tensions socio-politiques se sont apaisées à la suite du retrait du projet de loi de finances 2024, qui proposait des hausses d'impôts ayant déclenché de violentes manifestations en juin-juillet 2024, ainsi qu'un remaniement du gouvernement. Les risques de troubles sociaux ne sont pas pour autant à écarter, compte tenu du mécontentement populaire lié à la dégradation du niveau de vie et aux difficultés économiques persistantes.

Sur le plan des relations internationales, lors de la visite du président Ruto à Pékin en avril 2025, environ 20 accords ont été signés avec la Chine (soit 1 Md\$ d'investissements prévus). La Chine s'est aussi engagée à reprendre le financement du prolongement de la ligne ferroviaire Mombassa-Nairobi-Naivasha jusqu'à Malaba, à la frontière avec l'Ouganda.

Un partenariat stratégique pour le commerce et l'investissement est en cours de négociation avec les Etats-Unis, mais le supplément de tarif douanier de 10% sur les importations américaines resterait en vigueur. Le financement de l'agence américaine pour le développement (USAID) aurait été en grande partie suspendu¹³, mais certains programmes de santé et de développement restent en vigueur.

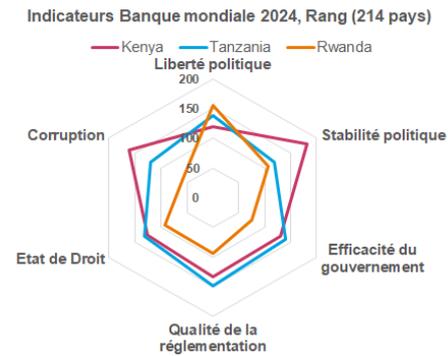
La menace terroriste demeure aussi une source d'inquiétude, en particulier dans les régions frontalières à la Somalie.

• Amélioration du climat des affaires

Le climat des affaires au Kenya a eu tendance à s'améliorer, notamment grâce à l'adoption progressive de nouvelles lois sur les entreprises et l'insolvabilité, la création d'un cadre propice aux partenariats public-privé, ainsi que des mesures visant à faciliter le démarrage des entreprises et les investissements dans les infrastructures¹⁴. Une harmonisation du taux d'imposition à 30% tant pour les entreprises détenues par les résidentes que par les non-résidentes (auparavant taxées à 37,5%) a également été mise en place afin de favoriser l'investissement étranger. La privatisation d'entreprises d'Etat offre par ailleurs des opportunités aux entreprises étrangères souhaitant investir dans des entreprises déjà implantées sur le marché. A noter par ailleurs que le gouvernement prévoit également de fusionner 42 entreprises dont les fonctions se chevauchent en 20 entités afin rationaliser leurs opérations et proposer une meilleure qualité de services.

Sur le plan de la gouvernance, la perception de la corruption, ainsi que l'instabilité politique resteraient cependant encore élevées et au-dessus

des pays voisins comme le Rwanda ou encore la Tanzanie, selon les indicateurs de la Banque Mondiale.



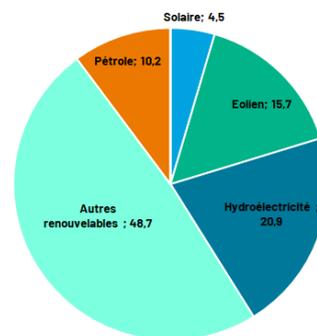
Note de lecture : plus les lignes sont éloignées du centre du radar, plus le pays est dans le bas du classement.

5. CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Le Kenya est très vulnérable au changement climatique, aux sécheresses en particulier. Selon le FMI, les effets du changement climatique coûteraient en moyenne entre 2% et 2,4% du PIB/an, compte tenu de la nature de l'économie encore très dépendante du secteur agricole, du tourisme et de la faune. Les crises humanitaires induites par des longues périodes de sécheresse dans la Corne de l'Afrique y compris dans certaines régions du Kenya, deviennent de plus en plus fréquentes.

La principale source d'émission de GES au Kenya est le secteur agricole (environ 40% du total) en lien avec l'élevage de ruminants et la préparation de la terre pour les cultures (fertilisation des sols en particulier). A l'horizon 2030, le secteur de l'énergie deviendrait cependant le principal contributeur, afin de répondre à la demande croissante en électricité, ainsi qu'aux besoins du secteur des transports en fort développement. La matrice de production d'énergie électrique demeure majoritairement renouvelable, notamment grâce à la géothermie, mais les besoins en énergie fossile (pour le secteur du transport en particulier) devraient progresser.

Kenya : production d'électricité par sources, en % (2023=12,79 TWh)



Source : Ember, 2025

¹³ Le Kenya aurait reçu près de 600 M\$ de l'agence USAID en 2024, soit le 7ème plus grand bénéficiaire en Afrique sur 47 pays.

¹⁴ Banque Mondiale



DIRECTION DES ETUDES, DE L'EVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE

Baptiste Thornary	Chef économiste	baptiste.thornary@bpifrance.fr
Sabrina El Kasmi	Responsable Pôle Conjoncture Macroéconomie Risque pays	sabrina.elkasmi@bpifrance.fr

Economie Internationale et Risques Pays

Anne-Sophie Fèvre	<i>Afrique de l'Ouest, Afrique australe, CEI & Russie</i>	as.fevre@bpifrance.fr
Adriana Meyer	<i>Amérique Latine, Asie du Sud & Inde, Afrique de l'Est</i>	adriana.meyer@bpifrance.fr
Victor Lequillier	<i>MENA, Turquie, Chine, ASEAN</i>	victor.lequillier@bpifrance.fr

Global trends, Pays Développés, Conjoncture France

Laetitia Morin	<i>Macroéconomie France, Europe, conjoncture PME</i>	laetitia.morin@bpifrance.fr
Thomas Laboureau	<i>Macroéconomie France, conjoncture ETI</i>	Thomas.laboureau@bpifrance.fr

Disclaimer / Avertissement

This document and the information within do not create any contractual or legal binding obligation and Bpifrance reserves the right at any time and without further notice to modify its content and its form. This document and the information within it are provided for convenience and information purpose only and is in no way nor an advice, nor a recommendation, nor an offer to provide an investment service or of completion of any other operation and shall in no way be interpreted as a representation according to which an investment strategy or the completion of any other operation fits to any individual or entity. Before any decision is taken, any individual or entity is invited to seek advice from its own legal, taxation and financial advisers in order to make sure that the operation foreseen fits with its personal situation and its own aims and to make its own opinion regarding its own risk and financial analysis. This document and the information within are provided "as is" and Bpifrance disclaims all legal and other warranties, express, implied or usage of trade, including without limitation as to the accuracy, utility, completeness, fitness, of this document and the information within, nor as to the use that is made of them or the results to be obtained from decision that could be made by the individuals and entity having knowledge of them even if Bpifrance has been informed or was aware of their aim. This document and the information within are not meant to be circulated or used by any individual or entity in a country or jurisdiction where such circulation or use would be contrary to legal or regulatory obligations, or which might force Bpifrance to comply with any procedure or registration in such country or jurisdiction. The English version of this article is provided for convenience only and the French version shall prevail.

Ce document et les informations qui y figurent n'ont aucune valeur contractuelle ou juridique et Bpifrance se réserve le droit d'en modifier le contenu et la forme à tout moment et sans préavis. Ce document et les informations qu'il contient ont un but strictement informatif et ne constituent ni un conseil, ni une recommandation, ni une offre de fourniture d'un service d'investissement ou de réalisation de toute autre opération et ne doivent, en aucun cas, être interprétés comme une affirmation selon laquelle une stratégie d'investissement ou toute autre opération est adaptée à toute personne ou entité. Préalablement à toute décision chaque personne ou entité est invitée à consulter notamment ses propres conseils juridiques, fiscaux ou financiers afin de s'assurer de l'adéquation de l'opération envisagée avec sa situation particulière et ses propres objectifs et de former sa propre opinion au regard de sa propre analyse de risque et financière. Bpifrance ne garantit en aucun cas que ce document et les informations y figurant sont notamment exacts, utiles, complets, ou adaptés et ne fournit aucune garantie légale ou sur tout autre fondement, y compris expresse, implicite ou d'usage, ni concernant l'utilisation qui en est faite ou les résultats des décisions qui pourraient être prises par les personnes ou entités en ayant eu connaissance y compris si Bpifrance a été informée de leur objectif. Ce document et les informations y figurant ne visent pas à être distribués ou utilisés par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Bpifrance de se conformer à des démarches quelconques ou obligations d'enregistrement dans ces pays ou juridictions. La version anglaise de cette clause est fournie à titre indicatif et la version française prévaut ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Bpifrance de se conformer à des démarches quelconques ou obligations d'enregistrement dans ces pays ou juridictions. La version anglaise de cette clause est fournie à titre indicatif et la version française prévaut.